COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Caen, le 14 mars 2022,

L'EPSM Caen officialise son partenariat avec le FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Jean-Yves BLANDEL, directeur de l'EPSM de Caen et Marc DESJARDINS, directeur général du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) signeront une convention pluriannuelle de partenariat le lundi 14 mars 2022, à 10h, à la salle du Conseil de Surveillance de l'établissement.

En effet, l'EPSM emploie aujourd'hui 4,92 % d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et veut porter cet objectif à hauteur de 6,5 % de ses effectifs. Ensemble et par cet accord qui porte sur 2022-2024, l'EPSM et le FIPHFP affirment leur engagement en faveur de l'inclusion socio-professionnelle et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au sein de l'hôpital.

Différents actions sont prévues dans le cadre de cette convention :

- . Assurer le pilotage et le suivi de la convention en enclenchant une politique institutionnelle autour du handicap et en augmentant le recours au secteur protégé ou adapté.
- . Poursuivre le développement d'un environnement inclusif en apportant soutien et méthodologie à l'encadrement, en formant les personnels volontaires au tutorat de collègues en situation de handicap, en développant la connaissance autour du handicap visible et invisible.
- . Développer le recrutement de personnes en situation de handicap dans une démarche d'intégration durable via le partenariat avec des organismes ciblés et favoriser leur qualification par le biais de l'apprentissage.
- . Sensibiliser autour du handicap en partageant les pratiques et en faisant connaître les réussites.
- . Identifier et accompagner les agents en situation de handicap par une coordination entre le Service de Santé au Travail, le référent handicap, les directions via l'aménagement de poste de travail, l'accompagnement à la reconversion professionnelle ou au reclassement.



15 ter Rue Saint-Ouen CS 45373 - 14053 CAEN Cedex 4 <u>www.epsm-caen.fr</u> Contact presse :

Monsieur Yvan LE GUEN Directeur adjoint, Direction des Ressources Humaines EPSM Caen Tél: 02 31 30 50 39 yvan.leguen@epsm-caen.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Caen, le 14 mars 2022,

A propos du FIPHFP:

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos de l'EPSM Caen:

L'EPSM Caen est un Etablissement public de santé mentale qui compte 1280 personnels, il est l'établissement de santé mentale de référence sur le territoire du Calvados.

L'EPSM Caen est le principal établissement de santé mentale du CALVADOS et fait partie, avec 9 autres établissements, du GHT Normandie-Centre, dont le CHU Côte de Nacre est l'établissement support. La capacité de l'établissement est de 320 lits et 239 places sanitaires, 48 lits MAS, 21 places SAMSAH.

Sa zone d'intervention couvre les 2/3 du territoire départemental. L'EPSM a en charge 6 pôles de psychiatrie générale, 1 pôle de pédopsychiatrie, 1 service médico-psychologique régional, des structures et équipes spécialisées non sectorisées, et 4 structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD, SAMSAH et MAS).



